

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le 3 février 2025 à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin

Siège #2 - Darrell Paré

Siège #3 - Julie Leblond

Siège #5 - André Roy

Siège #6 - Rénaud Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Monsieur Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-02-9096 / DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE PAR L'APPAREIL ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, qui modifie la Charte de la langue française, a été sanctionnée le 1er juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française ;

CONSIDÉRANT QUE dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit créer une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme que la Municipalité d'East Broughton se sert exclusivement du français et qu'elle n'a recours à aucune des exceptions prévues à la Charte ou aux règlements.

QUE copie de la présente résolution soit adressée avec la directive vierge au ministère de la Langue française.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la Municipalité d'East Broughton, ce 5 février 2025.



Raphaël Rioux  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim